

4.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240708-325745-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 19 juillet 2024

Publié le 19 juillet 2024

**Suite à la convocation en date du 20 juin 2024**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 08 JUILLET 2024**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Laurence FAUCHILLE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Maryline LUCAS donne pouvoir à Agnès DENYS, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Julien GOKEL, Elisabeth MASSE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sébastien LEPRETRE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Frédérique SEELS, Aude VAN CAUWENBERGE.

**OBJET** : Politique de l'habitat et du logement: Dispositif "Nord Equipement Habitat Solidarité" - attribution de subvention aux particuliers et participation à l'ingénierie portée par les intercommunalités au titre de l'année 2023.

Vu le rapport DTT/2024/98

Vu l'avis en date du 1 juillet 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif « Nord Équipement Habitat Solidarité », 41 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 114 293,61 €, selon le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation ;
- d'attribuer aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés dans le cadre de l'ingénierie pour la mise en œuvre du dispositif « Nord Équipement Habitat Solidarité » au titre de l'exercice 2023, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 123 800 €, selon le tableau ci-joint en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP001.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 40.

Madame BECUE et Monsieur CAUCHE sont Vice-Présidents de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Mesdames COEVOET, TONNERRE-DESMET et ZOUGGAGH, ainsi que Messieurs ACHIBA, CADART, CATHELAIN, MANIER et PLOUY sont conseillers métropolitains de la MEL.

Madame ARLABOSSE est Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral (CUD). Madame FERNANDEZ est conseillère communautaire à la CUD.

Madame CHOAIN et Monsieur BERNARD sont Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAMV). Madame GREAUME est conseillère communautaire à la CAMV.

Monsieur BAUDOUX est Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS). Monsieur LEBLANC est Vice-Président de la CAMVS. Mesdames DENYS et ROUSSELLE sont conseillères communautaires déléguées de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO.

Monsieur SEGUIN est conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Messieurs BELLEVAL et DIEUSAERT sont membres du comité syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum, ainsi que Madame BOCQUET en raison des fonctions professionnelles exercées au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Mesdames LUCAS et MIKOLAJCZAK ainsi que Messieurs LEFEBVRE, LEDOUX, RINGOT et VERFAILLIE avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames DENYS et BOCQUET ainsi qu'à Messieurs BAUDOUX, ACHIBA, MANIER et Madame SANCHEZ. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ZAWIEJA-DENIZON (Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut - CALPH) ainsi que Messieurs Olivier CAREMELLE (conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille - MEL), DEGALLAIX (Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole - CAVM) et HIRAUX (Président de la Communauté de Communes Sud-Avesnois) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP, Madame CONSEIL, Monsieur Yannick CAREMELLE et Madame DEVOS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur PICK (conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille - MEL) avait donné pouvoir à Madame ZOUGGAGH (elle-même conseillère métropolitaine de la MEL). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte-tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent être comptés dans le quorum, ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 39. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur DETAVERNIER, 3<sup>e</sup> Vice-Président.

#### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de  
l'Achat Public,

Eric LECAT

**POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS NEHS - COMMISSION PERMANENTE DU 8 JUILLET 2024**

DEMANDES	N°DOSSIER	ARRONDISSEMENT	COMMUNE	OBJECTIF	MONTANT TRAVAUX	SUB DPT	MODALITE DE PAIEMENT	
							AVANCE 70 %	SOLDE 30 %
1	142	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	VILLERS OUTREAU	Précarité énergétique	39 491,40 €	1 871,00 €	1 309,70 €	561,30 €
2	138	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	CAMBRAI	Précarité énergétique	70 798,08 €	3 328,00 €	2 329,60 €	998,40 €
3	114	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	CAMBRAI	Précarité énergétique	39 857,47 €	1 804,00 €	1 262,80 €	541,20 €
4	122	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	RAILLANCOURT STE OLLE	Précarité énergétique	68 328,59 €	3 209,00 €	2 246,30 €	962,70 €
5	112	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	RAILLANCOURT STE OLLE	Précarité énergétique	46 140,95 €	1 992,00 €	1 394,40 €	597,60 €
6	68	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	CAUDRY	Précarité énergétique	53 791,60 €	2 689,00 €	1 882,30 €	806,70 €
7	60	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	CAUDRY	Précarité énergétique	24 492,32 €	1 224,61 €	857,23 €	367,38 €
8	48	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	SOLESMES	Précarité énergétique	51 332,27 €	2 566,00 €	1 796,20 €	769,80 €
9	54	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	CAMBRAI	Précarité énergétique	53 928,74 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
10	77	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	CAMBRAI	Précarité énergétique	56 851,47 €	1 849,00 €	1 294,30 €	554,70 €
<b>TOTAL CAMBRAI</b>					<b>505 012,89 €</b>	<b>22 532,61 €</b>	<b>15 772,83 €</b>	<b>6 759,78 €</b>
11	139	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutte contre l'habitat indigne	105 245,35 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
12	88	LILLE (MEL)	TOURCOING	Précarité énergétique	52 678,05 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
13	101	LILLE (MEL)	RONCHIN	Sécurité/Santé	8 250,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
14	104	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Sécurité/Santé	10 675,50 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
15	137	LILLE (MEL)	HAUBOURDIN	Sécurité/Santé	11 121,63 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
16	70	LILLE (MEL)	HALLENNES LEZ HAUBOU	Sécurité/Santé	10 609,19 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
17	118	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Précarité énergétique	42 305,50 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
18	113	LILLE (MEL)	TOURCOING	Précarité énergétique	40 461,00 €	1 927,00 €	1 348,90 €	578,10 €
19	44	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Précarité énergétique	83 481,13 €	3 500,00 €	2 450,00 €	1 050,00 €
20	16	LILLE (MEL)	HALLUIN	Sécurité/Santé	15 306,50 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
21	72	LILLE (MEL)	TOURCOING	Lutte contre l'habitat indigne	43 280,33 €	2 943,00 €	2 060,10 €	882,90 €
22	69	LILLE (MEL)	WAVRIN	Sécurité/Santé	1 282,05 €	641,00 €	448,70 €	192,30 €
23	65	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Précarité énergétique	49 270,20 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
24	64	LILLE (MEL)	HALLUIN	Sécurité/Santé	15 146,86 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
25	62	LILLE (MEL)	CARNIN	Sécurité/Santé	9 946,37 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
26	24	LILLE (MEL)	HALLUIN	Lutte contre l'habitat indigne	103 887,93 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
27	58	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Précarité énergétique	60 313,76 €	2 750,00 €	1 925,00 €	825,00 €
28	45	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Précarité énergétique	62 655,72 €	2 750,00 €	1 925,00 €	825,00 €
29	53	LILLE (MEL)	TOURCOING	Précarité énergétique	30 099,00 €	1 504,00 €	1 052,80 €	451,20 €
30	50	LILLE (MEL)	TOURCOING	Précarité énergétique	36 442,00 €	1 822,00 €	1 275,40 €	546,60 €
31	146	LILLE (MEL)	TOURCOING	Précarité énergétique	41 993,59 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
<b>TOTAL LILLE</b>					<b>834 451,66 €</b>	<b>69 837,00 €</b>	<b>48 885,90 €</b>	<b>20 951,10 €</b>
32	108	VALENCIENNES (CAPH)	SAINT AMAND LES EAUX	Précarité énergétique	24 252,46 €	1 213,00 €	849,10 €	363,90 €
33	134	VALENCIENNES (CAPH)	MORTAGNE DU NORD	Précarité énergétique	49 296,34 €	2 373,00 €	1 661,10 €	711,90 €
34	131	VALENCIENNES (CAPH)	BELLAING	Précarité énergétique	79 684,78 €	3 500,00 €	2 450,00 €	1 050,00 €
35	136	VALENCIENNES (CAPH)	HELESMES	Précarité énergétique	43 888,89 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
36	133	VALENCIENNES (CAPH)	WALLERS	Précarité énergétique	76 539,37 €	3 500,00 €	2 450,00 €	1 050,00 €
37	132	VALENCIENNES (CAPH)	SAINT AMAND LES EAUX	Précarité énergétique	59 317,10 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
38	129	VALENCIENNES (CAPH)	SAINT AMAND LES EAUX	Précarité énergétique	32 732,06 €	1 636,00 €	1 145,20 €	490,80 €
39	130	VALENCIENNES (CAPH)	SAINT AMAND LES EAUX	Précarité énergétique	55 633,80 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
40	116	VALENCIENNES (CAPH)	BOUCHAIN	Précarité énergétique	45 665,50 €	2 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €
<b>TOTAL VALENCIENNES</b>					<b>467 010,30 €</b>	<b>20 222,00 €</b>	<b>14 155,40 €</b>	<b>6 066,60 €</b>
41	99	DUNKERQUE (CUD)	ST POL SUR MER	Précarité énergétique	34 049,69 €	1 702,00 €	1 191,40 €	510,60 €
<b>TOTAL DUNKERQUE</b>					<b>34 049,69 €</b>	<b>1 702,00 €</b>	<b>1 191,40 €</b>	<b>510,60 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>1 840 524,54 €</b>	<b>114 293,61 €</b>	<b>80 005,53 €</b>	<b>34 288,08 €</b>

### Bilan de l'accompagnement du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » pour l'année 2023

Il s'agit des demandes déposées avant le 31 décembre 2023. Ce sont les dernières primes mobilisables au titre du dispositif NEHS, le nouveau règlement intérieur adopté le 18 décembre 2023 ne prévoit plus de financement de l'ingénierie par le Département.

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre de demandes en 2023	Montant prime de base	Montant prime LHI	Montant prime DPE	Montant total des primes
Avesnes/Helpe	CAMVS	77	15 400 €	400 €	0 €	15 800 €
	CCCA	16	3 200 €	200 €	0 €	3 400 €
	CCSA	16	3 200 €	600 €	0 €	3 800 €
	CCPM	23	4 600 €	0 €	0 €	4 600 €
Cambrais	SM Pays du Cambrésis	32	6 400 €	0 €	0 €	6 400 €
Douai	Douais Agglo	43	8 600 €	1 200 €	0 €	9 800 €
	CCCO	16	3 200 €	0 €	0 €	3 200 €
	MEL	229	45 800 €	2 200 €	200 €	48 200 €
Valenciennes	CAPH	44	8 800 €	600 €	0 €	9 400 €
	CAVM	53	10 600 €	600 €	0 €	11 200 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	16	3 200 €	200 €	0 €	3 400 €
	CUD	19	3 800 €	600 €	200 €	4 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>584</b>	<b>116 800 €</b>	<b>6 600 €</b>	<b>400 €</b>	<b>123 800 €</b>

LHI : Lutte contre l'habitat indigne

DPE : Diagnostic de Performance Energétique

## **COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 08 juillet 2024**

**OBJET** : Politique de l'habitat et du logement: Dispositif "Nord Equipement Habitat Solidarité" - attribution de subvention aux particuliers et participation à l'ingénierie portée par les intercommunalités au titre de l'année 2023.

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 confère aux Départements, au-delà des chefs de filât solidarités humaines et territoriales, celui concernant la contribution à la résorption de la précarité énergétique. Ainsi, le Département est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences.

Outil de lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles dans le parc privé, le dispositif d’aide aux particuliers pour l’amélioration de leurs logements et de leurs conditions d’habitat, Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), a été adopté par la délibération DHL/2014/246 du Conseil départemental du 14 avril 2014, sous une première phase expérimentale de 3 ans entre 2015 et 2017 sous l’appellation Nord Energie Solidarité (NES). Cette politique a été généralisée par la délibération cadre du Conseil départemental du 13 novembre 2017 (DSTDL/2017/372) par laquelle NES est devenu NEHS. Depuis son lancement, l’intervention du Département l’a positionné après l’ANAH pour les opérations d’amélioration d’habitat, avec près de 25 % des financements mobilisés.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les aides de l’ANAH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le nouveau positionnement du dispositif de l’ANAH va inciter progressivement les intercommunalités à s’engager davantage dans l’accompagnement de leurs populations aux côtés de l’Etat. Cette évolution majeure a conduit le Département à modifier son règlement intérieur pour adapter les critères et modalités de son dispositif (délibération DTT/2023/386 du 18 décembre 2023) aux demandes qui seront également déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **1 - DISPOSITIFS NORD EQUIPEMENT HABITAT SOLIDARITÉ : ATTRIBUTIONS D’AIDES AUX PARTICULIERS**

Pour cette première attribution au titre du dispositif NEHS, nouvelle version, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, 41 attributions sont proposées. L’intervention départementale s’élève à 114 293,61 € d’aides aux travaux, parmi lesquelles 3 attributions sont présentées dans le cadre de la Lutte contre l’Habitat Indigne (LHI), pour un montant départemental de 18 943 € en complément des aides de l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

## Répartition des 41 demandes par EPCI

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre de demandes présentées dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport
Avesnes/Helpe	CAMVS	0	0,00 €
	CCCA	0	0,00 €
	CCSA	0	0,00 €
	CCPM	0	0,00 €
<b>Cambrais</b>	SM Pays du Cambrésis	10	22 532,61 €
Douai	Douaisis Agglo	0	0,00 €
	CCCO - Diffus	0	0,00 €
	CCPC - Diffus	0	0,00 €
Lille	CCPC - Diffus	0	0,00 €
	MEL	21	69 837,00 €
Valenciennes	CAPH	9	20 222,00 €
	CAVM	0	0,00 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	0	0,00 €
	CUD	1	1 702,00 €
	CCHF - Diffus	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	<b>114 293,61 €</b>

## Répartition des financements

L'aide départementale couvre 7,24 % des aides accordées aux ménages.

FINANCEURS	SUBVENTIONS	POURCENTAGE
ANAH	1 209 744,10 €	76,72 %
NEHS	114 293,61 €	7,24 %
EPCI	142 938,61 €	9,06 %
REGION	41 500,00 €	2,63 %
AUTRES (CARSAT, CAF, Fondations, communes)	68 350,37 €	4,33 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 576 826,69 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 2- SOUTIEN À L'INGÉNIERIE PORTÉE PAR LES TERRITOIRES EN 2023

Lors de la séance du 18 décembre 2023, comme évoqué ci-dessus, le Département a décidé qu'il n'accompagnerait plus les intercommunalités au titre de NEHS, et ce pour les demandes formulées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Précédemment, dans le cadre du dispositif, le Département validait les travaux à engager sur la base d'une liste préétablie de travaux sur prescription de l'opérateur habitat, retenu par l'EPCI ou le Département selon le cas. Dans la majorité des territoires nordistes, le dispositif s'articulait avec les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) « Habiter Mieux », déclinés par les intercommunalités qui portaient des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Le principe d'un conventionnement avec ces intercommunalités avait été retenu afin d'assurer l'équité des aides sur l'ensemble du territoire départemental et de mutualiser les coûts en ingénierie.

Dans le cadre de ces conventionnements, afin de soutenir l'ingénierie que les EPCI portaient en fonction des objectifs atteints, le Département leur attribuait des primes décomposées comme suit :

- une prime forfaitaire de base d'un montant de 200 €, pour chaque ménage accompagné dans le cadre du dispositif NEHS ;

- une prime complémentaire « Lutte contre l’Habitat Indigne » (LHI) d’un montant de 200 €, pour les travaux d’une grande ampleur et d’un coût élevé visant à résoudre une situation d’habitat indigne ;
- une prime complémentaire « Diagnostic de Performance Energétique » (DPE) d’un montant de 200 €, pour permettre une évaluation énergétique du logement.

Ces primes d’accompagnement aux projets relevaient pour partie des crédits du Fonds de Solidarité Logement. Le montant à verser à chaque collectivité était calculé à terme échu, sur la base du bilan de l’année écoulée. Pour 2023, elles s’élèvent à 123 800 €, selon l’annexe 2 ci-jointe. Le présent rapport porte sur les demandes de l’exercice 2023 et vient donc clôturer les dispositions anciennes.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d’attribuer, dans le cadre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », 41 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 114 293,61 €, selon le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d’imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l’exercice 2024, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation ;
- d’attribuer aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés dans le cadre de l’ingénierie pour la mise en œuvre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » au titre de l’exercice 2023, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 123 800 €, selon le tableau ci-joint en annexe 2 ;
- d’imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l’exercice 2024, opération 23006OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP001	23006E29	3 200 000,00 €	276 258,00 €	114 293,61 €

Nicolas SIEGLER  
Vice-Président